



*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARS Île-de-France

**Contrôle sur pièces
2023-12-01**

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

**La Maison du Parc
21, Rue des Frères Capucins. 95310 Saint-Ouen-l'Aumône**

SYNTHESE DU RAPPORT DE CONTRÔLE

Tableau récapitulatif des écarts

Numéro	Contenu
E1	La mission constate que le projet d'établissement est arrivé à échéance en 2021. De ce fait, la mission conclut à son inexistence ; ce qui contrevient à l'article L.311-8 du CASF.
E2	A la lecture de son contrat de travail et de ses fiches de paie, la mission constate la présence d'un MEDCO à [REDACTED] ETP. Toutefois, depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2023 de l'article 1 du Décret n°2022-731 du 27 avril 2022 qui modifie le temps de présence du MEDCO à 0.60 ETP pour les EHPAD ayant une capacité autorisée comprise entre 60 et 99 places, le temps de présence actuel du MEDCO de l'établissement est insuffisant ; ce qui contrevient à l'article D. 312-156 du CASF.

Tableau récapitulatif des remarques

Numéro	Contenu
R1	Afin d'éviter tout risque dans la prise en charge en soins des résidents, a fortiori la nuit, la mission invite l'établissement à différencier dans les fiches de postes les missions qui relèvent des AS de celles des AMP. Et ce, même si la mission constate en 2.1.4.5 que sur 3 mois de plannings observés, l'établissement s'assurait que l'AMP de nuit n'était jamais seul mais systématiquement en binôme avec un AS.

Conclusion

Le contrôle sur pièces de l'EHPAD La Maison du Parc, géré par La Maison du Parc a été réalisé le 1er décembre 2023 à partir des réponses apportées et des documents transmis par l'établissement.

La mission d'inspection a constaté le respect de la réglementation et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans les domaines suivants :

- Gouvernance :

Conformité aux conditions d'autorisation

Animation et fonctionnement des instances

Gestion des risques, des crises et des évènements indésirables

- Fonctions support

Gestion des ressources humaines (RH)

- Prises en charge

Organisation de la prise en charge de l'admission à la sortie

Elle a cependant relevé des dysfonctionnements en matière de :

- Gouvernance :

Animation et fonctionnement des instances

Ces constats nécessitent que le gestionnaire et le Directeur de l'établissement engagent rapidement des actions de correction et d'amélioration.